

MÉMOIRE

OPPOSITION AU PROJET DE LIGNE À 315 KV GRAND-BRÛLÉ-VIGNAN PAR HYDRO-QUÉBEC

PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PAR GILLES PAQUETTE PhD
NOVEMBRE 2000

expertises et des consultations pour les entreprises privées et pour les agences gouvernementales, au niveau national et international. Depuis quelques années, je dirige ma compagnie d'expertise et de consultation, GOP inc.



MON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU PROJET :

Ma famille connaît et fréquente le Lac-à-la-Loutre depuis plus de 30 ans. En 1988 et en toute bonne foi, j'ai acquis ce lot boisé de 83 acres dépourvu de servitude. Sur plusieurs années, j'ai planifié son aménagement en un domaine familial, en milieu naturel, loin de toute pollution. En 1992, j'ai fait construire une résidence secondaire « retirée », dans la montagne pour communier avec la nature. Ma maison de campagne, accessible en toute saison, bénéficie d'une vue panoramique qui domine le Lac-à-la-Loutre et les collines environnantes. Le panorama couvre un arc de cercle de plus de 270 degrés: l'est, le sud, l'ouest et le nord-ouest, la vue s'étend sur des kilomètres à la ronde. Pour ma retraite, j'ai planifié l'aménagement de sentiers d'hébertisme et de pistes de ski de fond à l'usage des membres de ma famille et des amis.

Voilà qu'en février 2000, répondant à l'invitation de HQ à une soirée d'information tenue à Gatineau, en consultant les cartes détaillées, j'ai constaté avec stupeur que mon domaine était proprement coupé en deux par le passage de la ligne de HQ. Et que le début des travaux était planifié pour décembre 2000. Bref, à mon insu, j'ai réalisé à quel point HQ « s'occupait » à mon domaine, que HQ avait décidé unilatéralement et sans consultation du sort de mon domaine.

HQ nous a dit qu'ils avaient consulté l'UPA, les associations locales de moto-neigistes, les clubs de pêche et de chasse, les élus locaux, etc.. Mais, il faut savoir qu'à Huberdeau les citoyens non résidents payeurs de taxe représentent 17.4%, soit 113 contribuables non-résidents sur un total de 650 résidences. Au niveau de la MRC des Laurentides, selon les relevés de 1996 de Statistique Canada, les contribuables non-résidents et non représentés par UPA, sont au nombre de 14,437 ou 47.6% sur un total de 30,293 résidences. Sachez que personnellement, jamais je n'ai mandaté UPA pour décider du sort de mon

domaine. Ces chiffres conservateurs (de 1996) ne tiennent évidemment pas compte des augmentations importantes découlant du récent boom économique de Tremblant. De plus, une bonne partie des terres de la région n'est pas zonée agricole, mais plutôt villégiature.

Lorsque j'ai fait le tour des voisins en mars 2000 pour recueillir les signatures qui composent ma pétition (Annexe), les résidents et les villégiateurs ignoraient tout du projet de la ligne électrique. Même ceux qui auraient pratiquement la ligne au-dessus de la tête n'avaient pas été « consultés ».

Bref, mon devoir consiste à protéger par tous les moyens, l'intégrité de mon domaine, le lac et ses environnements, de les préserver de toute pollution visuelle, chimique et physique. Voilà ce qui motive mon opposition à la construction de cette ligne.



MON OPINION SUR L'ENSEMBLE DU PROJET

À chaque hiver, nous connaissons des tempêtes de verglas d'intensité variable qui entraînent des pannes attribuables à la chute d'arbres et de poteaux du réseau de distribution, surtout en région rurale. Occasionnellement, des pannes sont causées par la chute de pylônes; sans être fataliste, on peut prédire qu'il y en aura encore! Le système parfait n'existe pas. Qu'elle est la probabilité qu'un verglas de même intensité puisse survenir dans une région aussi étendue qu'en janvier 1998?

Quelles questions HQ a bien pu se poser ou aurait dû se poser, suite au verglas de janvier 1998? L'assurance de prévenir toutes les pannes ne peut être de 100%. Maintenant, HQ se rend compte qu'il aurait peut-être fallu utiliser des pylônes plus résistants capables de supporter des épaisseurs plus considérables de verglas comme ceux prévus dans le projet de ligne. D'avoir un meilleur programme de contrôle et d'entretien de ses réseaux de transport. D'avoir des installations et des équipements qui empêchent la destruction en chaîne de kilomètres de câbles transporteurs et qui préviennent la chute en cascade des pylônes dans les réseaux de transport.

D'autre part, comme vous le savez sans aucun doute, suite à la déréglementation du marché de l'énergie aux USA, HQ a récemment inauguré un centre de courtage (engagement de cambistes, installations matériels, etc..) pour négocier des contrats d'électricité avec la province voisine et les USA. D'ailleurs de récents articles publiés dans les journaux en ont fait largement état.

VOILÀ LA VÉRITABLE RAISON D'ÊTRE DE CE PROJET DE LIGNE

Exploitant basement la crédulité des citoyens, Hydro-Québec veut faire croire que la justification officielle de ce projet serait le bouclage de la région Hull-

Gatineau pour assurer l'alimentation en énergie advenant un hypothétique et improbable désastre climatique d'intensité comparable à celui de janvier 1998. Le climat de panique généralisée engendré par ce verglas, amplifié par les médias, a servi d'occasion « en or » à HQ pour obtenir l'aval du gouvernement, le soutien de la MRC des Laurentides et des maires des municipalités concernées sur ce projet qui, en réalité vise directement l'exportation d'énergie.

Signalons, que depuis ce verglas, un poste temporaire assure l'alimentation d'urgence de Hull – Gatineau. Il suffirait d'optimiser et de rendre permanentes ces installations. Comme vous le savez, « la psychose du verglas » disparue, les maires et la MRC des Laurentides se sont unanimement et publiquement prononcés contre ce projet de ligne qui n'apporte absolument rien de positif à la région de Huberdeau. En cas d'urgence, les sources ontariennes localisées à proximité de la région Hull-Gatineau pourraient, dans un court délai, assurer un dépannage. D'autres alternatives beaucoup plus politiquement acceptables et moins polluantes ont été proposées par des personnes et/ou des organismes spécialisés dans le transport d'énergie.

Je dois en, passant, informer le BAPE que HQ a refusé à deux reprises (février et mars 2000) mes demandes de consultation des cartes détaillées contenu dans le Rapport d'avant-projet en 3 volumes, daté de mars 2000. Pour moi, cette consultation était capitale, après l'« électrochoc » reçu à Gatineau, je devais re-consulter le rapport afin de bien évaluer l'ampleur des dégâts sur mon domaine et sur l'environnement du lac.

Ce rapport comporte à mon sens quelques incongruités. D'abord, pour la région de Huberdeau, le corridor d'étude retenu exclu le Lac-à-la-Loutre (réf. : carte couleur de HQ). Comment HQ peut-il évaluer les paramètres et les impacts de l'emprise et de la ligne électrique sur l'environnement du Lac-à-la-Loutre et de ses affluents, comparer les résultats, se prononcer sur le choix de la variante et

optimiser le tracé sans avoir toutes les données? Même pour un Béoïen, cela apparaît un peu, beaucoup bâclé.

Est-ce que, non pas par hasard, les citoyens de Huberdeau seraient les victimes du « pas dans ma cour » des autres régions qui ont eu la chance d'être consultées en premier?

Dans le Rapport d'avant projet de mars 2000, au Tableau 20 intitulé : Comparaison des variantes de tracé du point de vue sociopolitique, p.172; il ressort que seule la municipalité de Amherst « perçoit mal » la variante 1 (BC-CD-DE, voir la carte du tracé) alors que cette municipalité accepte mieux la variante 2 (Lac-à-la-Loutre) (BG-GC-CD-DE). La forte et très forte résistance émanait de plusieurs organismes dont des groupes d'intérêt et de regroupements de propriétaires! Cependant, à l'examen du Tableau 15 intitulé : Éléments du milieu touchés par les variantes de tracé, on voit que pour la variante 1 de nombreux items dont: résidence à déplacer, secteur résidentiel projeté, zone de potentiel archéologique, élevage de cerfs, chalet à déplacer, secteur de villégiature projeté, etc... sont significativement moindre que pour la variante 2.

Une question se pose à HQ: Dans l'analyse et le bilan des critères d'évaluation des différentes variantes, est-ce que le critère sociopolitique reçoit une pondération différente des autres? Je lis à la page 174 du même document : « *Enfin, du point de vue sociopolitique, HQ accorde une grande importance à l'acceptabilité sociale et politique du projet. Les avis recus exposent d'une façon très claire les préoccupations et les perceptions de la population relatives à certaines variantes. Ainsi, les variantes 1, 3 et 4 ne semblent pas acceptées par l'ensemble de la population des MRC touchées, si bien que le choix de l'une ou l'autre entraînerait des oppositions au projet. Seule la variante 2 (Lac-à-la-Loutre) est jugée recevable sous réserve de l'optimisation de certains segments.* »

Toujours à la p.174, HQ poursuit : *« Il appert que le segment BGC (Lac-à-la – Loutre) touche beaucoup moins de zones de résistances forte à très forte »*
« que le segment BC (Amherst) tant dans les milieux naturel et humain que »
« dans le paysage. »

Bref, il semble bien que HQ est fait preuve de laxisme dans l'évaluation des paramètres environnementaux, technoéconomiques et surtout sociopolitiques relatifs au tracé de la ligne dans la région de Huberdeau – Lac-à-la-Loutre. Tel qu'implicitement et publiquement admis par le représentant de HQ lors d'une soirée d'information, des pressions politiques ont été exercées en haut lieux pour faire en sorte que la variante 1 BC-CD-DE (Amherst) ne soit pas retenue.



MES PRÉOCCUPATIONS EN CE QUI CONCERNE LES COMPOSANTES

ET LES RÉPERCUSSIONS DU PROJET

Comme mentionné précédemment, face aux conséquences néfastes de ce projet, ma préoccupation immédiate fut la protection de mon domaine contre toute forme de pollution. Avec les voisins également affectés, il est rapidement ressorti que la protection de la qualité de l'eau du lac et de ses affluents et de son éco-système était de première importance. L'impact des phytocides sur l'environnement faunique du lac et de la forêt, les répercussions sur la vocation récréo-touristique de la région sont devenus une préoccupation majeure. La conservation de l'intégrité naturelle de notre coin de pays est devenue prioritaire.

Parmi les diverses variantes analysées, dans la variante (var. 2) retenue, la ligne passe à moins de 400 m de la rive ouest du Lac-à-la-Loutre et l'emprise couperait en deux mon domaine créant un « no man's land » à moins de 400 m de ma résidence secondaire. Totalement inacceptable!

Un supplément (Complément du rapport d'avant-projet, septembre 2000, reçu le 5 octobre 2000, à la veille des audiences du BAPE) au rapport d'avant-projet déposé à la toute dernière minute fait état d'une modification repoussant la ligne à environ 1000 m du lac, pour joindre une emprise existante. Cette solution comporte toujours des conséquences polluantes et affecte directement d'autres propriétés résidentielles de Huberdeau.

La construction de l'emprise et de la ligne entraînera inévitablement une pollution des sols et des affluents du lac malgré les efforts de HQ d'en minimiser les impacts sur l'environnement. L'entretien de l'emprise à l'aide de phytocides toxiques et l'inspection régulière des lignes et pylônes par hélicoptère se traduira par des problèmes de pollution. La seule présence de l'emprise et des lignes

électriques créera pour l'éternité une pollution visuelle qui défigurera les sites naturels de la région. Les champs électro-magnétiques engendrés par le courant de 315 kv ajoutera une menace pour la santé des personnes. Les propriétés terriennes et les résidences subiront des pertes substantielles de leurs valeurs sans possibilité de compensation de taxes.

PHYTOCIDES

Les phytocides utilisés pour le maintien des emprises, notamment le GARLON 4, possèdent un niveau de toxicité élevé pour plusieurs organismes animaux composant l'environnement écologique. Dans le milieu aquatique, ces substances ont tendance à s'accumuler dans les dépôts de feuilles mortes sur les fonds pour atteindre des concentrations 20 fois plus élevées que celles retrouvées dans l'eau après l'épandage, pour persister jusqu'à 5 jours (6). Dans les sols, les ingrédients toxiques peuvent s'adsorber sur les particules, la demi-vie moyenne (soit une diminution de la moitié de la concentration initiale) est de 138 jours (4).

Des essais effectués en Ontario utilisant des concentrations de triclopyr (ingrédient actif du Garlon 4) de 4.0, 8.0 et 12.0 Kg/ha ont démontré que pour enrayer la croissance du « purple loosestrife », une graminée, seule la plus forte concentration est efficace. Également, l'élimination des repousses à partir des souches nécessitent des fortes concentrations.

Pour les têtards (« tadpoles »), ces produits sont toxiques à des niveaux de 2 – 4 ppm (parties par million) (2).

Pour la truite arc-en-ciel, des concentrations de 0.25 – 7.6 mg/L (soit 0.25 à 7.6 ppm) de GARLON 4 vaporisé à l'aide d'un « backpack sprayer » qui persistent de 4 à 8 jours dans le milieu, tuent toutes les truites en trois jours. La mortalité

des truites baisse à 43% lorsque la concentration est abaissée à 0.45 mg/L (soit 0.45 ppm). Une autre étude canadienne rapporte des doses mortelles médianes de GARLON 4 pour la truite arc-en-ciel de 22.5 mg/L pour une exposition de 1 heure, de 1.95 mg/L pour une exposition de 6 heures et de 0.79 mg/L pour une exposition de 24 heures (5).

Chez les rats qui ont reçu ces phytocides par gavage, des doses de 300 mg par kilo de poids, par jour entraînent l'apparition des signes cliniques de toxicité : perte de poids et mortalité. À 30 et 5 mg/kg de poids, par jour aucun signe clinique n'est observé (3).

À la lumière de ces informations scientifiques, il apparaît tout à fait probant que le passage de la ligne de transmission à proximité du Lac-à-la-Loutre (comme de tout autre cours d'eau) représente des risques majeurs pour la potabilité de son eau et conséquemment pour la santé des habitants de Huberdeau. Car l'utilisation du Garlon 4 pour l'entretien de l'emprise affectera de façon permanente l'équilibre écologique du Lac-à-la-Loutre.

La viabilité de plusieurs organismes animaux composant la chaîne alimentaire sera affectée, ce qui entraînera un déséquilibre permanent de l'équilibre écologique du lac. Certains « experts » de HQ ont eu l'audace de déclarer que le Garlon 4 n'est pas plus dangereux que le sel de table! (soirée d'information de HQ).

Signalons que selon BISE, (Bulletin d'information en santé environnementale, publication du réseau de la santé publique du Québec), vol. 3 #1, janv.-fév. 1992, HQ a été condamné par la cour du Québec à Trois-Rivières à verser une somme de 200\$ à un citoyen de St-Barnabé pour atteinte à sa santé. Cette personne vit à proximité d'une servitude où passe une ligne à haute tension de HQ. Peu de temps après l'arrosage d'un phytocide, le citoyen aurait ressenti certains malaises. Selon le juge, HQ n'a pas repoussé la présomption que ces

produits, pouvant tuer un arbre adulte, peuvent également comporter certains dangers pour l'homme.

Le débat opposant HQ vs diverses régions du Québec (Manicouagan, Gaspé, Matapédia, Saguenay-Lac-St-Jean, Gaspésie-Bas-St-Laurent a maintes fois penché en faveur de HQ malgré les interdictions (4) BAPE concernant l'utilisation des phytocides pour l'entretien des emprises et des routes forestières remonte à plusieurs années (1). Est-ce que HQ est au dessus des lois?

Quelle absurdité! Alors que le ministre de l'environnement fait grand état de l'importance de protéger et de maintenir la qualité de l'eau potable. Les citoyens concernés en ont ras-le-bol de voir HQ se comporter en mauvais citoyen corporatif au mépris de la santé publique et de l'intégrité de l'environnement. Alors que le Québec à grand besoin d'argent pour l'éducation et pour les soins de santé, cette dépense de plus de 200 M\$ de la part de HQ apparaît pour le moins inconvenante. Laisserons-nous HQ ruiner notre patrimoine écologique et mettre à risque la santé publique sous prétexte d'hypothétiques gains sur le marché américain?

PERTE DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE SANS BAISSSE DE TAXES COMPENSATOIRE DES PROPRIÉTÉS

La présence des pylônes et des lignes dans l'environnement immédiat du Lac-à-la-Loutre va défigurer et détruire éternellement le paysage naturel qui fait la beauté pittoresque de cet environnement. Cette pollution visuelle permanente fera partie du paysage (côté nord-ouest) pour tous les riverains et tous les villégiateurs de la région du lac.

Selon la carte détaillée (1 :50,000), consultée à la soirée de « consultation » portes ouvertes de HQ, tenue à Gatineau, le 24 février 2000, compte tenu de l'élévation du lac et des collines situées sur la rive ouest, de la localisation de la ligne à moins de (500 m), des pylônes de 50 m et les conducteurs seront visibles du lac. HQ a depuis présenté à la toute dernière minute, à la veille des premières audiences du BAPE, un *addendum* au premier rapport, qui situerait l'emprise à quelques centaines de mètres plus à l'ouest. Cette éventuelle relocalisation comporte toujours les mêmes inconvénients.

Que dire de la diminution de la valeur commerciale des terrains et des habitations directement dénaturés. Si, au moment de l'acquisition de ma terre boisée en 1987-88 et de l'érection de ma résidence secondaire (Huberdeau, lot 25), il avait été question d'un projet majeur de ligne électrique dans ce décor naturel, jamais au grand jamais, je n'aurais consenti à réaliser mon projet de retraite NATURELLE ET SANS POLLUTION dans cet environnement défiguré. À cette époque, il n'y avait aucune homologation des terres.

D'autre part, la valeur commerciale et la valeur sentimentale de mon domaine sera à jamais perdue et tous mes investissements depuis 12 ans seraient réduits à zéro. Qui voudra payer pour avoir l'opportunité d'admirer un chapelet de pylônes géants et des lignes électriques? Ma perte sera énormément plus que la somme des efforts et des dollars investis depuis l'année de la construction 1992 et de l'aménagement et ce pour toute les années à venir. Mon domaine sera devenu tout simplement invendable et de valeur nulle. Sachez que je ne suis pas prêt, d'aucune façon, à encaisser une telle perte et de voir tous mes efforts déployés pour l'aménagement de mon domaine réduits à zéro.

CRÉATION D'UN HIDEUX BOULEVARD

La construction de l'emprise créera un véritable « boulevard » accessible pour les véhicules tout-terrain et pour les motoneiges mettant à risque la quiétude, la sécurité et la tranquillité de nos habitations. La présence d'une telle emprise dans le corridor retenu dans le projet affectera très négativement le potentiel récréo-touristique de la région qui ne cesse de croître depuis l'essor extraordinaire que connaît Tremblant-St-Jovite .

CHAMPS ÉLECTRO-MAGNÉTIQUES

Depuis environ une vingtaine d'années, la littérature scientifique cite d'abondantes études relatives aux effets pathologiques potentiels des champs électro-magnétiques (CEM) sur la santé, notamment sur l'incidence de certains types de cancers et sur certains dérèglements métaboliques intracellulaires.

Plusieurs études optimistes concluent que pour les très très faibles intensités, les risques sont infinitésimaux. D'ailleurs, comme nous l'ont mentionné les responsables de HQ, tous les gens sont continuellement soumis à des CEM dans leur résidence et en milieux de travail. Mais attention, l'intensité dans une résidence et celle engendrée par des lignes de 315 Kv diffère notablement.

Par contre d'autres études moins optimistes contredisent ces dernières et recommandent de poursuivre les études de façon plus approfondie. Lorsqu'il est possible d'éviter d'en rajouter, surtout les CEM engendrés par une ligne à haute tension, je ferais tout pour l'éviter.

Chez les personnes habitant près des lignes électriques à haute tension des recherches effectuées dans des pays européens et aux États-Unis suggèrent certains éléments de risque sans pour autant parler de fréquence plus élevée de cancer. Il semble que la combinaison de certains toxiques présents dans

l'environnement avec l'exposition aux CEM posséderait un effet synergique responsable de certains types de cancer, notamment la leucémie.

Plusieurs facteurs ou combinaison de facteurs autres que les CEM peuvent être impliqués dans l'apparition de tumeurs. Cependant, les connaissances actuelles n'étant pas suffisantes pour exclure totalement tout risque potentiel lié à l'exposition aux CEM. Beaucoup des études passées n'ont étudié qu'un seul paramètre alors que dans la « vraie vie » notre organisme est soumis à une multitude de polluants et de stress.

Donc, il apparaît tout à fait sensé de continuer à être « pessimiste vis-à-vis les CEM », à être très prudent et de poursuivre les études épidémiologiques et expérimentales à l'aide de cellules animales notamment sur les expositions chroniques de cellules en combinaison avec différents toxiques afin d'apporter des réponses définitives à ces questions.

Pour moi, il est tout à fait hors de question que ma famille et moi-même soyons soumis à des risques potentiels ou que nous servions de cobayes.

ρ COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Considérant les nombreuses conséquences désastreuses potentielles découlant de la construction et de l'entretien de la ligne pour mon domaine, pour l'environnement du Lac-à-la-Loutre et des forêts de la région, pour les riverains, pour la population de Huberdeau, pour toutes les municipalités touchées et pour la MRC des Laurentides,

Considérant l'objectif commercial réel et inavoué de HQ, l'absence totale de consultation dont HQ a fait preuve vis-à-vis des citoyens directement touchés et de la population de Huberdeau,

Considérant que les quelque 200 M\$ que coûterait ce projet serviraient mieux la population du Québec en étant investi dans les domaines de la santé et de l'éducation dont les besoins sont criant.

Il m'apparaît tout à fait indiquer de contraindre HQ à se comporter en bon citoyen corporatif, à abandonner ce projet de ligne électrique destiné à vendre de l'électricité aux états voisins et de refaire ses devoirs afin de sécuriser la région de Hull-Gatineau par une solution alternative moins polluante et moins coûteuse (réf. Mémoire de l'APEHL) Nous, les citoyens concernés, ne possédons pas les incommensurables ressources de HQ pour concevoir les alternatives moins polluantes. C'est le devoir de HQ de ne pas mettre à risque la santé publique pour de basses raisons de profits.

Gilles Paquette Ph D
Huberdeau

Références

1. - BAPE, 1993 rapport sur le projet de la 12e ligne à 735 Kv, pp. 65, 125.
- Rapport intitulé : « Des forêts en santé » 1991, le BAPE, p. 102.
- 1997, La Commission sur le programme de dégagement de la régénération forestière, p. 53 rapport #116, etc..
2. Berrill M; Bertram S; McGillivray L; Kolohon M; Pauli B. Effects of low concentrations of forest-use pesticides on frog embryos and tadpoles. 1994. *Environmental Toxicology and Chemistry* 13(4): 657-664.
3. Breslin WJ; Billington R; Jones K. Evaluation of the developmental toxicity of triclopyr triethylamine salt (TTEA) and triclopyr butoxyethyl ester (TBEE) in rats. 1996. *Teratology* 53 (2):106.
4. Johnson WG; Lavy TL; Gbur EE. Sorption, motility and degradation of triclopyr and 2,4-D on four soils. 1995. *Weed Science* 43(4) 678-684.
5. Kreuzweiser DP; Holmes SB; Eichenberg DC. Influence of exposure duration on the toxicity of trichlopyr to fish and aquatic insects. 1994. *Archives of Environmental Contamination and Toxicology* 26(1):124-129.
6. Kreuzweiser DP; Thompson DG; Staznik B; Shephard JA. Accumulation dynamics of triclopyr in aquatic leaf packs and effects on detritivorous insects. 1998. *Journal Environmental Quality* : 27(5) 1138-1147.

ANNEXE

Pétition

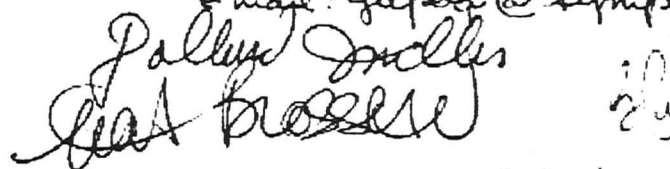
Opposition au projet de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan de Hydro-Québec

LES SIGNATAIRES S'OPPOSENT AU TRACÉ ACTUELLEMENT RETENU POUR LE PASSAGE DE LA LIGNE GRAND-BRÛLÉ – VIGNAN. NOUS NOUS OPPOSONS À LA DÉFIGURATION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À LA LOUTRE PAR LA PRÉSENCE DE PYLONES DE 50 M. (163 PI.) DE HAUTEUR ET DE LIGNES À HAUTE-TENSION À MOINS DE 500 M. DE LA RIVE OUEST ET QUI SERONS VISIBLES DU LAC.

	Nom	Adresse
1	G. Paquette	
2	Jacques D'Amor	
3	Edouette Smeethy	
4	René Gauthier	
5	René MARIE Gauthier	
6	André Gauthier	
7	Françoise Gauthier	
8	Thierry G. Bérubé	
9	Renée Gauthier	
10	Jeanne Gauthier	
11	Paul Gauthier de Langlois	
12	Renée Gauthier	
13	Christiane D'Amor	
14	André Gauthier	
15	Jolande Gauthier	
16	Leonie Gauthier	
17	Renée Gauthier	
18	Éliane Gauthier	
19	Renée Gauthier	
20	Renée Gauthier	
21	Renée Gauthier	
22	Renée Gauthier	
23	Renée Gauthier	
24	Renée Gauthier	
25	Renée Gauthier	

2000-03-9 organisé par G. Paquette, contribuable de HUBERDEAU

page: gipoz@sympatico.ca


 Guillaume Limoges Huberdeau

Pétition

Opposition au projet de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan de Hydro-Québec

LES SIGNATAIRES S'OPPOSENT AU TRACÉ ACTUELLEMENT RETENU POUR LE PASSAGE DE LA LIGNE GRAND-BRÛLÉ - VIGNAN. NOUS NOUS OPPOSONS À LA DÉFIGURATION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À LA LOUTRE PAR LA PRÉSENCE DE PYLONES DE 50 M. (163 PI.) DE HAUTEUR ET DE LIGNES À HAUTE-TENSION À MOINS DE 500 M. DE LA RIVE OUEST ET QUI SERONS VISIBLES DU LAC.

	Nom	Adresse
1	G. Paquette	
2	Josée D'Amour	
3	Éliette Hébert	
4	Michel Gauthier	
5	Rene Marquis	
6	Marie Gauthier	
7	Françoise Gauthier	
8	Thierry G. Bouchard	
9	Lucie Gauthier	
10	Josée Gauthier	
11	Paula Gauthier de Langlois	
12	Comité de Langlois	
13	Christine D'Amour	
14	Marie Gauthier	
15	Josée Gauthier	
16	Genevieve Gauthier	
17	Michel Gauthier	
18	Éliette Hébert	
19	Marie Gauthier	
20	Hubert Gauthier	Hubert
21	Hubert Gauthier	
22	Hubert Gauthier	
23	Hubert Gauthier	
24	Hubert Gauthier	
25	Marie Gauthier	

2000-03-9 organisé par G. Paquette, contribuable de HUBERDEAU

page: gilpaq@sympatico.ca
Palmyre Gauthier
GAT Gauthier
Guillaume Lamoignon Huberdeau

Pétition

Opposition au projet de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé - Vignan de Hydro-Québec

LES SIGNATAIRES S'OPPOSENT AU TRACÉ ACTUELLEMENT RETENU POUR LE PASSAGE DE LA LIGNE GRAND-BRÛLÉ - VIGNAN. NOUS NOUS OPPOSONS À LA DÉFIGURATION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À LA LOUTRE PAR LA PRÉSENCE DE PYLONES DE 60 M. (163 PI.) DE HAUTEUR ET DE LIGNES À HAUTE-TENSION À MOINS DE 600 M. DE LA RIVE OUEST ET QUI SERONS VISIBLES DU LAC.

	Nom	Adresse
1	S. Williams	
2	Paul Williams	
3	Michelle Pilon	
4	Hubert Pilon	
5	Christiane Roy	
6	Émile Roy	
7	Roger Roy	
8		
9		
10		
11	Alain Roy	
12	André Roy	
13		
14	André Roy	
15		
16	Charlène Roy	
17		
18	David Roy	
19	Michelle Roy	
20	Alain Roy	
21	André Roy	
22	André Roy	
23	André Roy	
24	André Roy	
25	André Roy	

2000-03-9 organisé par G. Paquette, contribuable de HUBERDEAU

W. Harding
Michel Larocque
Nicole Larocque
Berthine Robitaille
Berthine Robitaille
Kathy St-Pierre

Pétition

Opposition au projet de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan de Hydro-Québec

LES SIGNATAIRES S'OPPOSENT AU TRACÉ ACTUELLEMENT RETENU POUR LE PASSAGE DE LA LIGNE GRAND-BRÛLÉ – VIGNAN. NOUS NOUS OPPOSONS À LA DÉFIGURATION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À LA LOUTRE PAR LA PRÉSENCE DE PYLONS DE 50 M. (163 PI.) DE HAUTEUR ET DE LIGNES À HAUTE-TENSION À MOINS DE 500 M. DE LA RIVE OUEST ET QUI SERONS VISIBLES DU LAC.

	Nom	Adresse
1	Alain Lacroix	
2	Robert Tremblay	
3	Josée Tremblay	
4	Stéphane Tremblay	
5	Yves Tremblay	
6	Yves Tremblay	
7	Benoit Tremblay	
8	Benoit Tremblay	
9	Yves Tremblay	
10	Yves Tremblay	
11	Yves Tremblay	
12	Yves Tremblay	
13	Yves Tremblay	
14	Yves Tremblay	
15	Yves Tremblay	
16	Yves Tremblay	
17	Yves Tremblay	
18	Yves Tremblay	
19	Yves Tremblay	
20	Yves Tremblay	
21	Yves Tremblay	
22	Yves Tremblay	
23	Yves Tremblay	
24	Yves Tremblay	
25	Yves Tremblay	

2000-03-9 organisé par G. Paquette, contribuable de HUBERDEAU

Lynnda Gordon
Joseph Bureau
Martin Brossard
Marcelle Bureau-Dubé